

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Ministère de l'agriculture et de l'alimentation**

Arrêté du **25 MAI 2022**

**modifiant l'arrêté du 28 mai 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel**

**La secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de l'alimentation,**

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2012 portant institution des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats en date du 13 décembre 2018 pour le comité technique ministériel ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail d'administration centrale ;

Vu l'arrêté du 28 mai 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 2021 modifiant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

L'article 2 de l'arrêté du 28 mai 2019 susvisé dans sa rédaction issue de l'arrêté du 17 septembre 2021 est modifié en ces termes :

- *Siège en qualité de représentant du personnel pour FO :*

. Monsieur Olivier TOURNAY, membre suppléant, en lieu et place de Monsieur François HOURS, membre suppléant ;

- *Siège en qualité de représentant du personnel pour la FSU :*

. Madame Cécilia AGIER, membre titulaire, en lieu et place de Madame Laurence BRAULT, membre titulaire.

**Article 2**

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Fait le **25 MAI 2022**

La secrétaire générale  
**La Secrétaire générale**  
  
**Sophie DELAPORTE**